

Informations relatives à la divulgation de données client en lien avec des mandats de gestion de fortune

Ce document contient des informations importantes sur la divulgation de données clients dans le cadre des transactions et des services fournis par Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA (ci-après dénommé «CSAM») concernant la gestion de votre mandat de gestion de fortune, soit pour son propre compte, soit pour le compte de Credit Suisse AG ou de Credit Suisse (Switzerland) Ltd. Les données correspondantes peuvent être partagées avec des prestataires de services en Suisse et à l'étranger.

Evolution de la situation mondiale

Partout dans le monde, nous constatons une augmentation et un durcissement des lois et des règlements, des dispositions contractuelles et des autres exigences, des pratiques commerciales et de négociation ainsi que des normes de conformité qui pourraient être pertinentes dans le cadre des opérations et des services offerts par CSAM. Cette évolution signifie également qu'une transparence toujours plus grande et la divulgation de données à des tiers en Suisse et à l'étranger peuvent être exigées dans le cadre de transactions et de services.

Exigences relatives à la gestion d'un mandat de gestion de fortune

Afin d'assurer une gestion optimale des mandats de gestion de fortune et le respect de toutes les exigences réglementaires susmentionnées en Suisse et à l'étranger, il existe un besoin croissant de systèmes qui prennent en charge les processus associés de manière simple et efficace pour toutes les personnes concernées. Cela nécessite une interaction avec les différentes entités du Credit Suisse Group ainsi qu'avec des parties externes. Ces tiers peuvent soutenir CSAM dans le traitement des processus opérationnels ou les prendre en charge en partie ou en totalité. Il s'agit par exemple de partenaires commerciaux externes qui participent à l'exécution d'une transaction ou d'un service, par exemple les courtiers, le réseau ou la plateforme SWIFT et les prestataires de services en Suisse et à l'étranger.

Nous attirons également votre attention sur le fait que des données peuvent être communiquées à des tiers en Suisse et à l'étranger pour d'autres raisons. A cet égard, nous vous prions de consulter la brochure d'information Informations concernant la divulgation de données clients en matière de trafic des paiements, de transactions sur titres et d'autres opérations et prestations, notamment en rapport avec l'étranger à l'adresse credit-suisse.com/ch/fr/legal.html

Données concernées

Les données qui peuvent faire l'objet d'une divulgation dans le cadre de transactions et de services varient d'un cas à l'autre. Elles peuvent notamment inclure:

- des informations sur le client, les agents autorisés et les ayants droit économiques ainsi que les autres parties concernées (par exemple CIF, l'identifiant d'entité juridique, le domicile des personnes physiques ou morales concernées)
- des informations sur les transactions ou services concernés (par exemple finalité, contexte économique et autres informations générales sur les transactions et services)
- des informations sur la relation d'affaires du client avec CSAM (par exemple périmètre, statut, finalité, données historiques, autres transactions effectuées dans le cadre de cette relation d'affaires)

Type et calendrier de divulgation

Ces informations peuvent être divulguées sous quelque forme que ce soit. Cela inclut notamment la divulgation via des canaux de télécommunication (y compris la transmission électronique de données) ainsi que la mise à disposition physique de documents. Cette divulgation de données peut être requise avant, pendant ou après l'exécution d'une transaction ou d'un service.

Sécurité des données en Suisse et à l'étranger

La sécurité est une composante à part entière de CSAM. CSAM protège de ce fait les données de ses clients au moyen de systèmes et de processus de sécurité qui appliquent des normes de sécurité éprouvées et en développement continu. Toutes les sociétés du Credit Suisse Group en Suisse et à l'étranger sont soumises à ces normes de sécurité et font l'objet de contrôles réguliers.

Toutefois, si les données sont mises à la disposition d'un destinataire à l'étranger, la protection offerte par le secret professionnel du banquier, qui est garantie par le droit suisse, ne s'applique plus. En outre, les données peuvent atteindre des pays qui garantissent une protection des données moins étendue que la Suisse.

Contacts

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre responsable clientèle.